

de l'industrie au moyen de règlements, de recherches et de directives tant à l'égard de la production que de la vente; depuis le 31 mars 1949, le Conseil remplit les fonctions d'organisme fédéral relevant du ministre des Pêcheries.

La valeur des exportations constitue l'indice le plus exact de l'importance relative des différentes espèces de poisson pris à Terre-Neuve et de l'évolution de la production et de la vente des dernières années, particulièrement vers une plus grande diversification des espèces obtenues et des produits vendus. Toutefois, depuis l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, le 31 mars 1949, les chiffres de son commerce extérieur sont réunis à ceux du Canada et il est impossible d'établir la valeur totale de ses exportations de produits de la pêche, une bonne proportion en étant expédiée sur le continent et ensuite exportée par d'autres provinces. La valeur des exportations de produits de la pêche expédiés des ports de Terre-Neuve aux marchés étrangers en 1949 est estimée à un peu plus de 20 millions, dont les États-Unis répondent pour 35 p. 100; la morue salée et séchée forme 56 p. 100 du total. *L'Annuaire* de 1950, pp. 530-532, renferme une statistique historique de la production et des exportations de produits de la pêche à Terre-Neuve.